

Débat National sur l'avenir de l'école

Circonscription d'Ussel : réunion n°1 du 11 Décembre 2003

Organisateur : Mr Max Gratadour - Inspecteur de l'Education Nationale
circonscription d'Ussel

Animateurs : Mr Gérard Nussac - Directeur de l'IMAREL de Liginiac
Mme Jeannine Jacqueline - Retraitée de l'Education Nationale

Rapporteurs : Mr Gérard Neuville - Conseiller pédagogique
Mlle Marie-Claude Mouty - Conseillère pédagogique

57 personnes présentes dont 14 non-enseignants

L'animateur présente le déroulement du débat qui se fera en trois temps :

- Information sur les enjeux du débat, le rôle de la commission Thélot et rappel sur les règles inhérentes à tout débat citoyen,
- Débat autour du diagnostic fait sur l'école à partir du document fourni par le ministère de l'Education nationale et conçu par le Haut Conseil de l'évaluation de l'école,
- Débat à partir de la question 3 du même document : « Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ? »

Après les informations préliminaires données, une lecture des tableaux est proposée concernant l'Education nationale en chiffres (pages intérieures du document « bleu »).

A propos du diagnostic sur l'école

Le diagnostic est basé sur des moyennes qui ne prennent pas en compte les spécificités des lieux et des populations concernées. Il en est ainsi pour les banlieues comme pour les zones rurales. Le taux d'encadrement doit être adapté aux situations et la logique mathématique revue.

Dans le coût global de l'éducation, la part du privé n'apparaît pas clairement.

La part des différentes collectivités (communes, Conseils généraux, Conseils régionaux, Etat) qui financent l'école, n'est pas non plus montrée. Il y a pourtant de grandes disparités notamment au niveau des communes qui financent le premier degré.

L'état souhaite faire des économies : jusqu'où compte-t-il aller sans tenir compte de la réalité des enfants d'aujourd'hui ?

Ne devrait-il pas repenser l'attribution des moyens en fonction d'autres critères ?

Les données concernant les réussites montrent un réel progrès en efficacité de l'école depuis vingt ans : qu'est-ce qu'on attend de plus de l'école ?

Les progrès constatés ne font pas apparaître la disparité de ceux-ci par rapport aux catégories socioprofessionnelles : l'enfant d'ouvrier a-t-il autant de chances d'obtenir un diplôme supérieur que l'enfant de cadre ?

Ruralité et banlieues sont des situations qu'il convient de traiter spécifiquement.

Le vrai problème n'est pas le lieu de vie des élèves mais les disparités socioculturelles liées le plus souvent aux disparités socio-économiques.

L'école est-elle vraiment en échec lorsqu'elle forme 88% d'élèves. N'est-ce pas la société qui refuse d'intégrer ses jeunes, quels qu'ils soient ? 30% de jeunes sans diplômes étaient autrefois facilement intégrés dans le monde du travail, alors qu'aujourd'hui, 10% sont exclus.

Vers quel type d'égalité l'école doit-elle tendre ?

Le secteur rural est désavantagé. L'offre du service public doit être la même, partout, la plus complète possible en matière de filières que ce soit pour l'enseignement général, technologique ou professionnel. Concentrer toutes les offres sur des établissements urbains induit « des établissements énormes » dans lesquels toutes les dérives sont possibles.

Mais jusqu'où peut-on envisager un service public partout ?

L'école doit faire partie de l'aménagement du territoire.

Dans notre zone qui est très rurale, les choix d'orientation ne sont pas assez variés.

Il faut distribuer les offres de formation en fonction des caractéristiques économiques des lieux d'implantation des établissements. Il faut monter un projet global des formations en adéquation avec le milieu local.

L'égalité à l'école pose le problème de l'égalité par rapport au service public.

On demande à l'école de régler tous les problèmes pour mettre les élèves sur un pied d'égalité. Mais c'est la société qui génère ces inégalités et l'école ne peut les combler.

L'égalité, c'est la possibilité de faire le parcours scolaire de son choix dans les meilleures conditions, avec un choix d'orientation, des aides pédagogiques, des passerelles entre les filières.... Quelle est la place des Réseaux d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté (RASED) en milieu rural ?

Autrefois, les classes étaient beaucoup plus chargées. Mais aujourd'hui, la société demande aux enseignants d'assurer la transmission des savoirs mais d'être aussi des assistantes sociales, des psychologues, des ré-éducateurs.... Il faut redéfinir leurs missions et proposer des moyens en adéquation avec celles-ci.

On demande aux enseignants tous les rôles et à l'école de donner tous les savoirs en déniaut aux enseignants l'autorité qui est indispensable pour remplir leurs missions.

L'école doit instruire et éduquer : pour aller vers plus d'égalité, il faut donner pour mission à l'école une forte dimension éducative.

L'école ne peut se substituer au rôle de la famille qui est le premier lieu d'éducation.

L'école a depuis longtemps cette double mission : instruire et éduquer. On ne peut séparer l'enfant de l'élève.

Il y a des personnels pour aider l'enfant à résoudre ses problèmes : ces personnels doivent pouvoir intervenir à l'endroit et au moment où cela s'avère nécessaire, et pour tous les enfants.

Les missions de l'école n'ont pas changé mais les élèves ont changé : le dispositif d'encadrement doit donc changer.

L'égalité, c'est l'égalité pour tous les jeunes enfants d'acquérir les savoirs fondamentaux.

L'accueil des enfants de 2 ans doit être favorisé dans des conditions adaptées à l'âge de ceux-ci.

C'est grâce à l'école que certains enfants ont accès à la culture, vont dans les musées, assistent à des concerts...L'égalité est aussi dans cette dimension mais a un coût très important pour les écoles rurales. L'école doit pouvoir « faire germer la petite graine » qui est dans chaque individu.

Ce n'est pas en faisant des économies qu'on donnera plus d'égalité.

L'égalité c'est aussi le droit d'avoir des enseignants compétents, expérimentés, efficaces dans toutes les disciplines. Ce sont toujours des enseignants débutants qui sont dans les classes rurales ou dans les zones difficiles. Et on demande aux enseignants d'être très compétents dans tous les domaines.

Le turn-over systématique des enseignants dans les petites écoles rurales nuit à la qualité de l'enseignement et pousse les familles à scolariser les enfants dans les écoles urbaines. Il faut mettre en place une politique pour que toutes les écoles offrent les mêmes qualités d'enseignement. Pourquoi pas un plan national d'aide aux écoles rurales comme des aides existent dans l'agriculture.

Quoi qu'il en soit, et même s'il faut une approche qualitative locale, l'éducation doit rester nationale. Pas de décentralisation de la gestion des personnels.

Egalité n'est pas égalitarisme...c'est une égalité qui doit se mettre en place au plus près du terrain et on doit abandonner une gestion purement administrative des postes, sans aucune concertation et sans vue à long terme.

Il ne faut pas oublier non plus que ce qui finance le service public, c'est l'impôt, et qu'on ne peut pas demander toujours plus en voulant payer moins..

Circonscription d'Ussel : réunion n°2 du 13 Décembre 2003

Organisateur : Mr Max Gratadour - Inspecteur de l'Education Nationale
circonscription d'Ussel

Animateurs : Mr Gérard Nussac - Directeur de l'IMAREL de Liginiac
Mme Jeannine Jacqueline - Retraitée de l'Education Nationale

Rapporteurs : Mr Gérard Neuville - Conseiller pédagogique
Mlle Marie-Claude Mouty - Conseillère pédagogique

54 personnes présentes dont 13 non-enseignants

L'animateur présente le contenu de la réunion :

- synthèse de la réunion précédente
- traitement de la question 9
- traitement de la question 20

La lecture de la synthèse de la réunion précédente n'entraîne aucun commentaire.

Quelles doivent être les fonctions, les modalités de l'évaluation des élèves, de la notation, des examens ?

La question ne concerne pas beaucoup les enseignants du 1^{er} degré pour ce qui est de la notation et des examens. L'évaluation n'est pas une sanction, mot utilisé dans la « sous-question ».

Tout enseignant connaît ses élèves et peut anticiper les résultats des évaluations. On peut alors se demander si on ne pourrait pas se passer de l'évaluation.

L'évaluation permet de faire progresser les élèves, d'améliorer leurs compétences et n'est pas un outil de sanction.

Les enseignants maîtrisent l'évaluation par compétences ; le problème, c'est la remédiation.

Plusieurs remarques sur les évaluations institutionnelles :

- elles ne servent à rien,
- elles permettent de savoir où en est l'élève à un moment de son parcours scolaire,
- elles sont utilisées par l'administration pour classer les établissements.

Les parents sont intéressés par le fait de savoir la valeur de l'établissement scolaire de leurs enfants.

Cette évaluation des établissements en score de réussite n'est pas fiable pour les petites écoles dont les effectifs ne dépassent pas une dizaine d'élèves en CE2 et dont on traduit les résultats en pourcentage.

On risque également d'aller vers un « bachottage » des évaluations pour obtenir de meilleurs résultats.

L'évaluation CE2 n'est ni plus ni moins qu'un examen national.

Pour que ces évaluations soient un outil d'aide pour les enseignants, il faudrait du temps pour communiquer les résultats aux parents et du temps pour mettre en place des remédiations. Les Projets Personnel d'Aide et de Progrès sont une réponse institutionnelle à la problématique de la remédiation mais difficile à mettre en oeuvre.

La communication des résultats aux parents ne doit pas conduire à ce qu'ils croient que c'est à eux de remédier.

L'évaluation en maternelle paraît surtout qualitative (elle dresse un portrait de l'enfant). Dès le CP, elle devient plus quantitative avec l'apparition de scores.

Les scores de réussite ne sont que des notes déguisées. Le codage par lettre ou pourcentage est parfois difficile à comprendre.

La note, qu'elle soit directe ou masquée par un score, est parfois violente.

Au collège, l'évaluation est uniquement basée sur des notes. Le choc est encore plus violent pour des élèves qui ne sont pas préparés à ce type d'évaluation.

Il devrait y avoir un passage plus progressif entre les modalités d'évaluation : c'est au collège d'évoluer.

Mais la société est comme cela : elle note, elle sanctionne, elle élimine. Ce choix de société a été fait par les Français en Juin 2002.

L'école est en dehors de ces problèmes.

L'école n'est pas en dehors de la société.

Est-ce que ces évaluations n'engendrent pas un jugement précoce porté sur l'enfant ? Il y a celui qui gêne, que l'on juge négativement et qui ostensiblement se trouve exclus.

On l'a exclus et ensuite se pose le problème de son intégration. Ne vaudrait-il pas mieux travailler sur la non-exclusion que sur l'intégration ?

La mise en place de projet d'aide personnalisée nécessite des moyens et parfois des personnels spécialisés. Les difficultés scolaires sont souvent liées à des difficultés d'ordre psychologique.

Est-ce qu'on peut rendre l'école responsable de ces difficultés ?

Elle n'est pas responsable mais cette aide à apporter aux enfants en difficultés fait partie de sa mission.

L'évaluation ne porte que sur les acquis des élèves : on n'évalue que des savoirs, qu'une forme d'intelligence.

Un enseignant ne peut gérer seul tous les problèmes : il faut un travail en équipe avec des personnels spécialisés.

L'école est élitiste. La représentation de l'école est élaborée par la classe dirigeante. L'école reproduit les schémas de société déjà en place. Les plus défavorisés ont peu de chance d'accéder à l'élite.

L'école de la réussite, selon un modèle normé, est-elle légitime ?

Le fonctionnement de l'école est effectivement normé et les enseignants n'ont pas le choix. Ils appliquent des instructions en tant que fonctionnaires.

L'école n'est pas l'école de l'égalité mais l'école de l'exclusion.

Si la société s'appliquait à elle-même les valeurs de l'école : elle serait plus juste, plus humaine, plus solidaire.

La réussite aux examens (80% au bac) n'est pas une vraie valeur. Ce qui compte, c'est l'épanouissement personnel et la réussite dans sa vie.

L'hétérogénéité atteint des proportions ingérables au collège, il faudrait peut-être une barrière...un examen pour entrer au collège.

Pas de réaction sur l'idée d'un examen d'entrée en 6^{ème}.

Le bac, c'est l'éveil des consciences. On peut avoir un métier manuel et exiger une formation intellectuelle. Au Japon, quel que soit son métier, 70% des habitants ont un niveau licence.

Ne pas amener tout le monde au bac ou à la licence mais offrir des « filières » où chacun trouvera sa voie.

Comment l'école doit-elle utiliser au mieux les moyens dont elle dispose ?

Les moyens pour l'école, c'est un choix politique des gouvernants.

Le budget de l'Education Nationale a certes augmenté mais il prend en compte le paiement des retraites : en fait, sur le terrain, il y a moins de moyens.

Il faudrait savoir à quels niveaux l'Education Nationale fait des gaspillages.

Une fois les missions définies, les écoles devraient se voir attribuer un budget qu'elles gèreraient en fonction du projet d'école.

A ce jour, le budget de l'école dépend de la commune et il y a de grandes disparités entre les communes.

A l'école, un enfant coûte environ 12 Euros par jour. En Centre d'Education Renforcée, 415 Euros. Si on avait donné les moyens à l'école pour prévenir ces exclusions en amont, on en serait peut-être pas là ?

L'intégration des handicapés, le dédoublement des CP sont des effets d'annonce puisque ces missions s'effectuent à moyens constants. Il faudrait donner les moyens des politiques annoncées.

La formation initiale des enseignants doit prendre en compte les difficultés du moment : problèmes de comportement, échec scolaire, problèmes de violence... Cette formation doit être plus concrète et plus pragmatique.

Il faut des moyens en temps pour les directeurs d'école pour assurer toutes ces missions.

L'école a un coût mais est-ce que ce n'est pas plutôt un investissement ?

Que serait ce coût si l'école était privée et que chacun doive payer ?

Les fonds publics doivent aller à l'école publique.

C'est un faux débat : la présence du privé révèle le mal-être du public.

Est-ce qu'on veut un vrai service public, ou veut-on mettre en place la concurrence entre les établissements, entre le public et le privé ?

La gratuité est un leurre : il faut une concertation entre les enseignants, les financeurs et les parents d'élèves.

L'allocation de rentrée devrait être augmentée.

L'école pourrait développer des partenariats avec les fournisseurs.

Mais la Convention des Droits de l'Enfant stipule dans son article 28 que ce sont les états qui s'engagent à assurer un service public d'éducation.

